



226042 - Conseils adressés à une épouse souffrant de problèmes avec son mari qui l'a épousée grâce aux pressions de sa mère mais sans l'accord de son père

question

Mon amie exerce (avec le consentement de son mari) un travail de nuit dans un endroit mixte. Elle voudrait encore travailler le matin pour porter son salaire à 18600 livres sterlings pour pouvoir faire délivrer un visa au profit de son mari qui vit en Asie. Peut-être ne pourra-t-elle remplir cette condition sans recourir au mensonge pour trouver les papiers constituant son dossier élaboré en contournant la loi. Le Problème en tout ça est que son mari ne semble pas conscient de l'importance de l'effort qu'elle déploie.

Elle s'est souvent plainte de son mauvais comportement, notamment le traitement qu'il lui infligeait. Cependant elle ne nie pas que le mari était brillant au départ et avait passé de bons moments avec elle à l'époque. Plus tard, elle m'a envoyé, par exemple, un message dans lequel elle explique qu'elle le détestait et qu'elle l'avait épousé sous contrainte et à cause des pressions de sa propre mère... Dans un autre message, elle m'a raconté qu'elle ne voyait aucune perspective claire pour son mariage et qu'elle ne s'efforcerait à faire venir son mari en Grande Bretagne que pour faire plaisir à sa mère et que même si elle s'était retrouvée avec lui, elle ne l'aimerait plus car il n'est pas possible d'oublier ce qu'il lui avait fait, etc. Elle était très perplexe. Elle l'avait épousé en Afghanistan il y a trois années grâce à l'entremise de sa mère mais sans l'accord de son père dont je ne connais rien.

Là, je me demande le rôle que je pourrais jouer pour elle dans ce cas. Je pense que la plus grande part de son stress et de sa tristesse est due à ces affaires. Mieux, elle m'a dit elle-même que son mari était à l'origine de toute sa souffrance. J'espère recevoir votre conseil. J'espère encore que ma présente question sera publiée dans le site afin que je puisse la lui exposer.



la réponse favorite

Louange à Allah.

Il est permis à la femme de quitter son foyer pour aller travailler sous réserve de se conformer à des critères déterminés qui ont été expliqué dans la fatwa n°[106815](#)

Vous avez dit que votre amie travaille la nuit dans un endroit mixte et dans un pays non musulman. Cette activité n'est pas exempte d'aspects habituellement interdits. Elle doit craindre Allah le Transcendant et se repentir d'avoir exercé ce travail contraire à la loi claire.

Elle n'a pas à s'efforcer à faire venir son mari (en Grande Bretagne), si sa présence dans ce pays doit avoir des conséquences interdites, comme la poursuite de l'exercice d'un travail qui n'est pas permis ou le recours au mensonge dans les procédures juridiques. Le mensonge est interdit même dans une affaire insignifiante.

Nous avons déjà expliqué que le musulman qui vit dans une société mécréante doit veiller particulièrement à dire la vérité et à éviter de mentir dans ses relations avec les mécréants. Il doit faire preuve de plus de rigueur avec eux qu'avec les croyants. Le fait pour lui de s'imposer la vérité et de la lier aux enseignements de sa religion est un moyen pratique d'attirer les non musulmans à l'islam car on leur montre ce que cette religion renferme en matière de bonnes mœurs. Cela pourrait amener certains d'entre eux à se convertir à la religion d'Allah.

En revanche, quand le musulman se comporte comme un menteur ou un truand ou affiche d'autres qualités décriées devant les non musulmans, ce comportement peut détourner ceux-là de la religion et les amener à la détester. Se référer à la fatwa n°[175632](#).

S'agissant de son mariage avec cet homme sans l'accord de son père, c'est une erreur car il n'est pas permis à la femme de se marier sans le consentement de son père. Mais , le mariage étant conclu, on doit le juger valide.

Quant à ses problèmes avec son mari, nous lui recommandons la patience et la multiplication des



prières adressées à Allah avec humilité pour qu'Il améliore son état et l'assister à observer la conduite la plus droite et la plus aimée d'Allah le Transcendant. Qu'elle sache que les cœurs sont entre les mains d'Allah le Transcendant et que la manière dont le Transcendant traite avec Ses fidèles serviteurs implique une alternance entre les difficultés et les facilités, la gêne et l'aisance afin d'éprouver leur gratitude et leur patience.

L'épouse en question a reconnu avoir vécu avec son mari au début de leur mariage des jours qualifiés par elle même de merveilleux. Dès lors, qu'elle craigne Allah le Transcendant et se réfugie auprès de Lui seul et veille à satisfaire son mari. Allah Le Transcendant est capable de changer leurs états de manière à les rendre meilleurs.

Quant au fait pour elle de le détester, cela peut être dû à l'éloignement car celui-ci provoque la froideur (dans les relations conjugales). Qu'elle veille au regroupement familial et au recommencement d'une nouvelle vie conjugale heureuse dans le cadre de laquelle le couple cheminera dans le respect de la loi d'Allah Très-haut. Nous demandons à Allah Très-haut de leur assurer de bonnes retrouvailles.

Allah le sait mieux.